

AVENANT N°1

AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2019-2020

Communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure



Carte : Département des Alpes de Haute Provence, 2019

Avenant n°1 au Contrat Départemental de Solidarité territoriale 2019 - 2020

Territoire de la Communauté de communes Pays de Forcalquier- Montagne de Lure

Vu le Contrat départemental de Solidarité territoriale voté par l'Assemblée départementale le 21 juin 2019,

Il est établi entre :

Le Département représenté par son Président Monsieur René MASSETTE en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale du 13 décembre 2019,

Et

La Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure représentée par son Président Monsieur Arnaud BOUTET en vertu de

Les communes de Cruis, Fontienne, Forcalquier, Lardières, Limans, Lurs, Montlaux, Niozelles, Ongles, Pierrerie, Revest Saint-Martin, Saint-Etienne les Orgues, Sigonce, représentées par leurs maires en vertu des délibérations les y autorisant ;

Les autres maîtres d'ouvrages publics porteurs d'opérations identifiées dans le contrat en vertu des délibérations de leurs assemblées délibérantes les y autorisant,

Ci après dénommés les partenaires du contrat.

Article 1

Le contrat départemental de solidarité territoriale, comporte trois volets.

Le volet 3 des contrats constitue l'accompagnement du Département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, les communes et les acteurs publics du territoire et s'articule autour de deux typologies d'opérations dans les domaines identifiés de l'Aménagement territorial ainsi que de la Préservation de la ressource et de la qualité des eaux.

Les opérations suffisamment avancées (liste 1) ont fait l'objet d'attribution de subventions lors de l'Assemblée délibérante de juin 2019.

Les autres opérations, pré-identifiées (liste 2) ont fait l'objet d'échanges complémentaires afin d'en préciser l'éligibilité, les caractéristiques et les montants.

Article 2

A l'issue des réunions de concertation l'ensemble des opérations retenues en liste 2, ainsi que les montants plafonds d'intervention départementale figurent dans les tableaux ci-dessous pour le contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020 du territoire.

Volet 3 – Liste 2 : Aménagement territorial

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Forcalquier : travaux de rénovation de l'Espace culturel Bonne Fontaine	Commune	655 800 €	100 000 €
Forcalquier : projet d'informatisation des bibliothèques	EPCI	7 766 €	1 164,90 €
Soutien au fonctionnement 2019 de la MSAP à hauteur de 10% d'un montant plafonné à 60 000 €	EPCI	105 526 €	6 000 €
Soutien au fonctionnement 2020 de la MSAP à hauteur de 10% d'un montant plafonné à 60 000 €	EPCI	-	6 000 €
Aménagement des espaces jeunesse des bibliothèques du réseau de lecture publique	EPCI	5 000 €	3 000 €
Ongles : Rénovation de la Maison Histoire et Mémoire. Travaux de peinture, panneaux de signalisation et enseigne sur façade	Commune	11 409,80 €	7 986 €
Pierrerue : restauration couverture chapelle St Pierre inscrite au titre des Monuments Historiques	Commune	37 500 €	7 500 €
Aide au fonctionnement du RAM 2019 (Forcalquier , Saint-Etienne- les- Orgues)	EPCI	42 287 €	4 000 €
Mise en tourisme des sites géologiques de l'UNESCO Géoparc Luberon - Fonctionnement 2019	PNR Luberon	18 000 €	3 750 €
Mise en tourisme des sites géologiques de l'UNESCO Géoparc Luberon - Investissement 2020	PNR Luberon	12 000 €	2 500 €
Mise en tourisme des sites géologiques de l'UNESCO Géoparc Luberon - Fonctionnement 2020	PNR Luberon	18 000 €	3 750 €
Programme d'électrification rurale 2020	SDE 04	-	8 627,49 €
Forcalquier : aménagement de la médiathèque communautaire	EPCI	15 000 €	5 000 €
Aide au fonctionnement RAM 2020 (Forcalquier , Saint Etienne-les -Orgues)	EPCI	-	4 000 €
Travaux d'extension du RAM	EPCI	18 395 €	9 197 €

(*) Montants plafonds sous réserve d'instruction, de délibération de la Commission permanente et d'adhésion des maîtres d'ouvrage.

Volet 3 – Liste 2 : Préservation de la ressource et de la qualité des eaux

Eau potable

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Fontienne : création d'un nouveau forage	Commune	46 000 €	13 800 €
Lardiers : procédure de mise en conformité du captage d'eau potable communal - Phase 2 de la procédure	Commune	10 000 €	3 400 €

Limans : procédure de mise en conformité du captage d'eau potable communal - Phase 2 de la procédure	Commune	10 000 €	3 400 €
Pierrerue : procédure de mise en conformité du captage d'eau potable communal - Phase 2 de la procédure	Commune	10 000 €	3 400 €

Assainissement

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Limans : construction de la STEP de 250 EH	Commune	160 000 €	48 000 €
Pierrerue : construction de la STEP de 330 EH	Commune	193 000 €	57 900 €

(*) Montants plafonds sous réserve d'instruction, de délibération de la Commission permanente et d'adhésion des maitres d'ouvrage.

Article 3

Toutes les autres dispositions du Contrat départemental de solidarité territoriale restent inchangées.

Les signataires du contrat :

Partenaires	Date	Signatures
Département des Alpes de Haute-Provence		Le Président, René MASSETTE
Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure		Le Président, Arnaud BOUTET
commune de		Le Maire, Nom